

CONSIGNES AUX CANDIDATS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Votre heure de départ et le lieu de rendez-vous figurent sur les documents prévus à cet effet.
Vous devez être sur le lieu annoncé, prêt à partir, au plus tard 20' avant votre heure individuelle de départ.

➤ PRINCIPES DU PARCOURS DE MARCHE /ORIENTATION EN TERRAIN VARIE

Le parcours de marche / orientation en terrain varié consiste en un déplacement en moyenne montagne effectué en autonomie de navigation et, pour tout ou partie, hors sentier.

Il s'agit d'une épreuve individuelle où toute forme de communication (y compris avec les contrôleurs) est interdite, sauf pour raison de sécurité ou d'abandon.

Certains des points de passage obligatoires définissent des portions successives d'itinéraire, dites « sections », que le candidat doit franchir dans les limites de barrières horaires minimales et maximales définies par le jury, pour être autorisé à poursuivre l'épreuve. Ces barrières horaires sont indiquées sur votre carte au format HH:MM en temps cumulé depuis votre départ (temps 00:00).

Pour réussir l'épreuve, le candidat doit franchir les portes horaires dans le temps imparti, valider son passage dans l'ordre aux points de passage imposés et uniquement ceux-ci, avoir satisfait aux contrôles portant sur le matériel et le sac et ne pas être éliminé pour comportement interdit.

➤ MARCHE

Durant tout le parcours, les candidats portent un sac à dos de 10 kg pour les hommes et de 7 kg pour les femmes. Vous devez à tout moment avoir sur vous ou dans votre sac *a minima* le matériel de montagne mentionné sur la liste que vous avez reçue avec votre convocation. Votre sac à dos pourra être pesé et le matériel vérifié au départ, au cours de la randonnée et à l'arrivée. Le poids de l'eau et de la nourriture que vous prévoyez de consommer pendant la randonnée est à rajouter au poids réglementaire. Vous devez par ailleurs prévoir votre autonomie en eau.

Les candidats doivent porter le dossard qui leur a été attribué de façon visible tout au long de l'épreuve : le dossard-chasuble enfilé par-dessus les vêtements et le dossard papier accroché au sac à dos à l'aide des épingles fournies, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Les bâtons de marche sont autorisés sur l'épreuve.

Vos chaussures doivent être adaptées aux terrains variés de montagne. Pour des raisons de sécurité, le jury se réserve le droit de bloquer un candidat, au départ ou lors du parcours, dès lors que le caractère manifestement inadéquat de ses chaussures serait de nature à mettre en danger sa propre sécurité.

➤ ORIENTATION

Le support d'orientation est un extrait de carte IGN au 1/25 000^e, avec une équidistance de 10m, que l'organisation fournit à chaque candidat. L'impression est faite sur un papier indéchirable et résistant à l'eau. Les bords de carte sont orientés au Nord géographique. Le départ (△), l'arrivée (△ ou ⊙ si distincte du départ) et les points de passage obligatoires (○) correspondent à des éléments caractéristiques.

La navigation ne peut se faire qu'à l'aide d'une boussole magnétique, une carte et un altimètre, à l'exclusion de tout autre procédé technologique. Une fouille des sacs peut être prévue, avant, pendant ou à l'arrivée du parcours. Tout autre support d'orientation que la carte fournie est interdit (carte papier ou électronique).

➤ CHRONOMETRAGE

L'épreuve fait appel à un chronométrage électronique. Des boîtiers seront positionnés sur le terrain à l'emplacement des balises. L'organisation met à votre disposition une puce nominative dont l'introduction dans les boîtiers enregistre votre heure et votre ordre de passage aux balises. La bonne validation de votre passage se vérifie sur le boîtier au moyen d'un bip sonore et/ou d'un signal lumineux simultané. Si la validation électronique de votre passage s'avère défectueuse (absence de bip sonore **et** de signal lumineux), vous devez poinçonner votre carte au moyen de la pince accrochée à la balise ou au piquet.

Le démarrage et l'arrêt de votre chronométrage sont déclenchés par l'introduction de la puce dans les boîtiers « départ » et « arrivée ». Vous êtes également responsable de la validation de chacun de vos points de passage obligatoires. Vous devez les rallier impérativement dans l'ordre croissant (Δ - 1 - 2 - 3 - ...). La validation de tout autre point de passage que ceux indiqués sur votre carte entraîne l'élimination.

A votre arrivée à chaque porte horaire, vous êtes tenu de valider votre passage en insérant votre puce dans le boîtier de contrôle de la balise, puis de vous présenter au chronométreur qui procédera à la lecture de votre temps cumulé de parcours. Si vous êtes en retard, vous serez éliminé et vous devrez vous conformer aux consignes de rapatriement du contrôleur responsable de la porte horaire. Cela peut nécessiter un temps d'attente sans possibilité de quitter la porte horaire. Si vous êtes en avance, vous devrez vous conformer aux consignes d'attente formulées par le chronométreur, gérer vous-même votre avance au moyen de votre chronomètre puis revalider spontanément le boîtier de contrôle de la balise avant de vous représenter au contrôleur une fois la barrière horaire minimum atteinte.

Seul le chronométreur de la porte horaire peut autoriser un candidat à poursuivre son parcours.

Les temps de passage mini/maxi aux portes horaires, leur emplacement sur le parcours ainsi que le temps maximum autorisé pour rallier l'arrivée sont indiqués dans les marges de la carte en distinguant le cas échéant les horaires applicables aux filles de ceux applicables aux garçons.

Après arrêt du chronomètre à la balise « arrivée », vous devrez vous présenter à la table de gestion des résultats pour rendre votre puce, vos dossards ainsi que votre carte.

La perte de la puce entraîne l'élimination du candidat et sa facturation pour un montant de 52€.

➤ SECURITE ET RESPECT DES PROPRIETES

Pour des questions d'ordre météorologique notamment, le jury vous demande de poursuivre l'épreuve dans la limite de 30 minutes de dépassement des temps (max et portes horaires) figurant sur votre carte avant tout abandon.

Vous pouvez traverser de nombreuses clôtures. Dans ce cas, prenez soin de ne pas les abîmer et refermez-les systématiquement.

Vous pouvez être amenés à cheminer sur une ou plusieurs portions d'itinéraires imposées marquées, sur le terrain par une succession régulière de jalons, et sur la carte par un tracé en pointillés de couleur rouge. Sur la (ou les) portion(s) d'itinéraire concernée(s), vous devrez cheminer sur l'itinéraire imposé. A l'issue du dernier jalon, vous reprendrez votre navigation pour vous rendre au point de passage suivant. Chacune de ces portions jalonnées débute nécessairement depuis l'un de vos points de passage imposés (balises).

Sur votre carte peuvent figurer des zones interdites marquées par des surfaces hachurées de couleur rose ; vous avez l'interdiction formelle de pénétrer dans ces zones. De même, les éventuelles routes interdites seront barrées par des croix roses ; il est dans ce cas formellement interdit d'emprunter la route ou de la longer à moins de 5m de distance de la chaussée.

Afin de garantir la sécurité des candidats, l'organisation effectue votre suivi. Vous devez impérativement décacheter votre téléphone et prévenir l'organisation selon la procédure ci-dessous en cas de dépassement horaire de plus de 30 minutes.

1. Consignes en cas d'abandon ou de dépassement horaire de plus de 30 minutes :

Envoyer un texto à l'organisation mentionnant votre n° de dossard, le lieu où vous vous trouvez et le point caractéristique vers lequel vous vous dirigez. A défaut de réseau, prévenir le contrôleur le plus proche dans les meilleurs délais.

2. Consignes si vous avez besoin d'aide (vous êtes perdu ou blessé) :

Téléphoner à l'organisation et suivre les instructions. A défaut de couverture réseau de votre opérateur, composez le 112. En l'absence de toute couverture réseau, si vous pouvez vous déplacer, joignez le contrôleur le plus proche. Sinon, mettez-vous à l'abri en position visible, signaler votre position en utilisant votre sifflet et attendez l'arrivée des secours sans changer de position.

3. Consignes si vous êtes témoin d'un accident :

Vous devez porter assistance à la personne blessée, la mettre en sécurité puis suivre la procédure décrite au 2 en utilisant le téléphone de la personne en difficulté. Indiquez également à l'organisation votre numéro de dossard. Votre temps d'arrêt sera déduit de votre temps final.

➤ **CONSIGNES SANITAIRES**

- Le covoiturage n'est pas recommandé par l'organisation
- Le port du masque est obligatoire dans la zone de départ, aux portes horaires et dans la zone d'arrivée
- Respectez une distance minimale de 2 mètres entre candidats pendant l'épreuve pratique sur le terrain
- Il n'y a pas d'affichage de résultats ou de listes de départ. Ces informations sont disponibles sur le site internet :
<https://sites.google.com/view/probaamm/>
- Lavez-vous les mains régulièrement avec du gel hydroalcoolique, particulièrement à votre arrivée sur la zone de départ, à l'entrée des portes horaires, à l'entrée de la salle d'épreuve écrite
- Les regroupements de candidats sont interdits entre votre arrivée sur le site pour l'appel et votre départ pour rentrer chez vous.
- Le non-respect des consignes sanitaires peut entraîner l'exclusion immédiate du candidat